



Questions à se poser en cas pratique — SANTE-05 | LStup

La grille qui évite le raisonnement au doigt mouillé.

Objectif. Forcer l'étudiant à raisonner par qualification, autorisation, prescription, traçabilité et cas particuliers.

Les 10 questions-guides

#	Question à se poser	Pourquoi elle compte
1	Quelle substance est en cause et dans quel tableau se trouve-t-elle ?	Sans tableau, la réponse flotte. Avec tableau, le régime commence à apparaître.
2	Qui agit : médecin, pharmacien, hôpital, entreprise, voyageur, institut ?	Le même produit n'a pas le même régime selon l'acteur.
3	La personne qui prescrit exerce-t-elle sous sa propre responsabilité ?	Sinon, limites de fonction et contrôle d'un confrère autorisé deviennent décisifs.
4	Le patient a-t-il été examiné personnellement ?	Question assassine mais juste : pas d'examen, pas de prescription propre.
5	Quelle forme d'ordonnance est requise ?	Tableaux a/d : ordonnance de stupéfiants ; b/c : ordonnance ordinaire possible.
6	La quantité et la durée sont-elles conformes ?	Un mois en principe ; trois mois pour ordonnance de stupéfiants si justifié ; six mois pour ordonnance ordinaire si justifié.
7	Y a-t-il une prescription hors indication admise ?	Si oui, penser notification à l'autorité cantonale compétente dans les 30 jours.
8	Y a-t-il urgence pharmacie ?	Alors plus petit emballage, procès-verbal et information du médecin : l'urgence n'efface pas les traces.
9	Le stockage et la traçabilité tiennent-ils debout ?	Contrôle, conservation, accès limité, personne responsable et comptabilité évitent les lendemains qui chantent faux.
10	Le cas contient-il un élément spécial ?	Voyageur, Schengen, cannabis, tableau d, recherche, précurseur, mineur/addiction : chaque mot peut ouvrir une trappe.

Erreurs à éviter

- Répondre « c'est médical donc c'est libre ».
- Oublier que le tableau détermine souvent la forme d'ordonnance.
- Confondre urgence, confort et absence de règles.
- Parler de faute avant d'avoir vérifié autorisation, conservation et documentation.

Dernier conseil JurisMedX : dans un cas pratique stupéfiants, le vrai piège n'est pas le produit. C'est l'acteur qui croit pouvoir le manier sans cadre.